

Le mouvement indigène au Sommet des Amériques : le défi de son intégration continentale

Violaine Bonnassies*

Le mouvement indigène dans les Amériques s'érige en véritable acteur social et politique depuis la décennie 1990 : nombre d'organisations nationales autochtones connaissent un essor sans précédent et s'imposent de plus en plus dans les agendas politiques, tant nationaux qu'internationaux ou régionaux. Récemment, la voix autochtone s'est fait entendre à maintes reprises sur les scènes nationales du continent : la « guerre du gaz » bolivienne en septembre 2003, la destitution du président équatorien Gutierrez suite à l'insurrection populaire d'avril 2005, la lutte des Achuars amazoniens contre la compagnie pétrolière OXY au Pérou, ou encore le réveil progressif des indigènes paysans au Guatemala¹, sont autant de mobilisations qui marquent l'essor du mouvement indigène et expriment une volonté de participer pleinement à l'orientation des politiques nationales.

À l'occasion du IV^{ème} Sommet des Amériques qui s'est tenu les 4 et 5 novembre 2005 à Mar del Plata en Argentine, le mouvement indigène a cherché, cette fois-ci, à se faire entendre sur la scène politique de l'hémisphère afin de s'assurer

que ses préoccupations et revendications soient prises en compte dans l'élaboration du projet de Déclaration. Derrière l'objectif commun d'influer sur l'orientation du Sommet, les organisations indigènes du continent se sont divisées sur le choix des moyens pour y parvenir. Résultat : le Sommet Indigène s'est dédoublé en deux rendez-vous simultanés, l'un à Buenos Aires, les 27, 28 et 29 octobre 2005, et l'autre à Mar del Plata, les 1^{er}, 2 et 3 novembre 2005. Chacun s'est réclamé de la légitimité pour porter la voix du mouvement indigène. Mais, au-delà d'un débat vain sur l'identification des véritables représentants du mouvement indigène dans les Amériques, il nous faut comprendre les causes et les enjeux profonds liés au mouvement indigène sur le continent à l'heure de l'intégration hémisphérique. Cette division du mouvement indigène soulève plusieurs questions, à savoir si celle-ci découle de conflits internes ou de manipulation politique; d'une impossible entente ou d'une simple opposition de stratégies ; et, enfin, quelles sont les menaces qu'une telle division fait peser sur le mouvement indigène ?

C'est dans le cadre du processus des Sommets des Amériques que s'inscrivaient de prime abord les deux Sommets indigènes, ces derniers ayant pour objectif d'influer sur le processus d'intégration des Amériques. Il nous faut donc, identifier chacune des positions indigènes en lien

* Candidate à la maîtrise en Science politique à l'Université du Québec à Montréal, UQAM et adjointe de recherche, Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC).

¹ Les paysans indigènes du Guatemala se sont regroupés en 2003 dans « une Coordination et convergence nationale maya WAKIB-KEJ ». Pour plus d'information, voir http://risal.collectifs.net/article.php3?id_article=918.

avec le processus des Sommets des Amériques et rendre compte de leurs discours et méthodologies respectifs. Chacune des deux initiatives indigènes procède de deux courants bien distincts. Plusieurs processus se télescopent, entre Sommet des Amériques d'un côté, et « continentalisation » du mouvement autochtone de l'autre. Pour évaluer avec justesse chaque initiative, il nous faut, mettre en évidence leurs origines et leurs objectifs. Enfin, une perspective plus large sur les enjeux actuels du mouvement indigène nous permettra de lier ces deux Sommets parallèles à un questionnement sur la division du mouvement indigène, source de défi et de menace pour son avenir et sa légitimité future.

Deux Sommets indigènes pour le IV^{ème} Sommet des Amériques. Un tournant pour le Sommet des Amériques ?

Comme nous l'avons souligné, à l'occasion de ce IV^{ème} Sommet des Amériques, le rassemblement continental indigène s'est scindé en deux : d'une part, le II^{ème} Sommet des Peuples Autochtones des Amériques², chapeauté par l'Organisation des Peuples Indigènes en Argentine (ONPIA), en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations du Canada (APN)³ ; d'autre part, le Sommet Continental des Peuples et Organisations Indigènes⁴ qui, ayant refusé de se lier au Sommet Autochtone, s'est développé en parallèle, sous l'égide de la CJIRA (*Comisión de Juristas Indígenas en la Republica Argentina*), la COM (*Coordinadora de Organizaciones Mapuche*)-Neuquen, Abya Yala Nexus (USA) et le Comité Opératif Local des Communautés et Organisations Indigènes d'Argentine⁵.

Le Sommet Autochtone : vers la concertation et le jeu institutionnel

Face au Sommet officiel des Amériques, les deux Sommets Indigènes développent au départ un discours distinct. Le Sommet Autochtone s'est inscrit explicitement dans la lignée thématique et méthodologique du Sommet des Amériques.

² Dans la suite du texte, nous l'appellerons « Sommet Autochtone ».

³ Voir page Web : www.sommetautochtone.org

⁴ Dans la suite du texte, ce sommet sera identifié comme étant le « Sommet Continental ».

⁵ Voir site Internet : www.cumbrecontinentalindigena.org

«Le thème du Sommet des peuples autochtones de 2005 reflétera le thème général de l'OEA : Traçons notre avenir : en nous inspirant de nos enseignements traditionnels et de la Terre mère. Les participants au Sommet des peuples autochtones examineront ce thème sous l'angle de la reconnaissance du droit inhérent des peuples autochtones d'accéder aux ressources et de renforcer la gouvernance démocratique dans les Amériques⁶. »

Au cours de la préparation de ce Sommet, trois réunions consultatives ont eu lieu : la première, mésoaméricaine, s'est déroulée à Antigua Guatemala, le 1^{er} juillet 2005; la seconde, sud-américaine, fut organisée les 1^{er} et 2 août 2005 à Santa Cruz de la Sierra, en Bolivie, et une troisième pour le Nord, la Caraïbe et les Antilles, les 31 août et 1^{er} septembre 2005. Et juste avant la tenue du Sommet Autochtone, deux symposiums ont eu lieu, l'un pour les jeunes indigènes, le 26 octobre 2005, et l'autre pour les femmes indigènes, les 24 et 25 octobre 2005. De plus, un Forum des Affaires est venu s'intégrer au Sommet Autochtone, ce dernier stipulant que *« les dirigeants politiques et les gens d'affaires des Amériques auront l'occasion de se rencontrer et de discuter des difficultés qui minent leur capacité de travailler ensemble. Ils pourront aussi se réunir dans diverses tribunes qui favorisent le dialogue continu et la collaboration parmi les peuples autochtones et entre ceux-ci et les organismes gouvernementaux, les partenaires commerciaux, les organismes non gouvernementaux et la société civile »*.

À l'heure des grands enjeux commerciaux qui se jouent sur les territoires indigènes, en matière d'accès et d'exploitation des ressources, on est en droit de se demander si les milieux d'affaires ne tenteront pas de sceller des contrats fructueux, sous la table de négociations. Quelle légitimité y a-t-il alors à traiter directement avec des représentants indigènes sans passer par les acteurs politiques, garants publics des droits indigènes ?

L'objectif clairement revendiqué par la tenue de ce Sommet est de parvenir à inclure les

⁶ Informations disponibles sur le site de l'Assemblée des Premières Nations du Canada, www.afn.ca/article.asp?id=117, consulté le 10-10-2005.

revendications autochtones dans la Déclaration et le Plan d'Action élaborés par les chefs d'État et de gouvernement lors du IV^{ème} Sommet des Amériques, afin de faire partie intégrante des accords et décisions ultimement prises⁷. En ce sens, une délégation indigène devait représenter les intérêts des groupes autochtones auprès du Sommet officiel. Cette approche vise à faire pression sur le Sommet officiel, sans pour autant remettre en cause le fondement des négociations. Néanmoins, l'expérience du Sommet Autochtone de 2001, à Ottawa, avait abouti à la déception d'une grande partie des représentants indigènes et avait servi de leçon à bon nombre d'organisations : à l'issue des négociations du Sommet de Québec, le document final élaboré par les délégués autochtones ne fut pas le même que celui présenté aux chefs d'État⁸. Lors de ce premier Sommet Autochtone des Amériques, en mars 2001, 170 délégués d'Amérique latine furent conviés par l'APN pour venir à Ottawa. Financés par le gouvernement canadien, ils se sont retrouvés à la merci des organisateurs. Le Sommet ayant été préparé trois semaines avant le Sommet officiel, les délégués invités furent dans l'impossibilité de rester pour participer au Sommet des Amériques ou pour s'allier au Sommet des Peuples prévu du 16 au 21 avril, dans la ville de Québec. Avec ce II^{ème} Sommet des Peuples Autochtones, organisé à Buenos Aires huit jours plus tôt, il semblait exister une même volonté de contrôle et d'isolement du mouvement indigène qui pouvait être doublement tenu à l'écart, hors des lieux du Sommet officiel, et hors du processus de convergence des autres mouvements sociaux à l'œuvre dans le Sommet des Peuples. Les organisations indigènes qui ont appelé à participer au III^{ème} Sommet Continental Indigène

voulaient contrecarrer cet isolement et tirer les leçons du passé⁹.

Le Sommet Continental des Peuples et Organisations Indigènes : une approche plus contestataire et plus en lien avec le Sommet des Peuples

Le Sommet Continental de Mar del Plata fut davantage contestataire et critique face au processus du Sommet des Amériques. Il reprochait au gouvernement canadien son intromission dans la convergence du mouvement indigène, et y voyait une volonté d'isoler et de diviser le mouvement¹⁰. Pour Luis Macas, président de la CONAIE (*Confederación de Nacionalidades Indígenas del Ecuador*) :

«Le fait que le gouvernement canadien chapeaute cet évènement est une hypocrisie, quand en même temps dans toutes les rencontres internationales, il refuse et nie les droits indigènes, et quand ses entreprises pétrolières, minières (d'uranium), forestières, d'eau et autres, profitent de la globalisation en pillant les ressources naturelles et en contaminant l'environnement¹¹. »

Par ailleurs, au niveau de la méthodologie, le Sommet Continental critiquait le flou des axes thématiques mis de l'avant par le Sommet Autochtone : *«L'agenda et les objectifs du II^{ème} Sommet tels que proposés par l'AFN, sont très flous et les thèmes fondamentaux qui préoccupent les Peuples Indigènes comme par exemple les Accords Internationaux tels l'ALCA, CAFTA, TLC, NAFTA, MERCOSUR etc, et*

⁷ « L'objectif du Sommet est d'élaborer une déclaration et un plan d'action exposant les étapes requises pour que les peuples autochtones puissent avoir accès à leurs terres, à leurs territoires et à leurs ressources, profiter des possibilités offertes sur les plans économique, social et politique et exercer leur droit à l'autodétermination »,

En ligne : www.sommetautochtone.org/documents.html

⁸ « Con posterioridad los delegados indígenas descubrieron que el documento final aprobado por los delegados no fue el que se presentó a los jefes de estado en la ciudad de Québec. Había sido modificado y suavizado su contenido », in « Cumbre Indígena de las Américas en Argentina : Pueblos rechazan manipulación política », Cayuqueo, Nilo, août 2005. En ligne :

www.etniasdecolumbia.org/periodico_detalle.asp?cid=2745.

⁹ Lors du premier Sommet Autochtone, « los representantes indígenas de Latinoamérica proponían que, los Delegados Indígenas debían estar presentes en la misma para realizar cabildos con los gobiernos y participar en el Foro de la Sociedad Civil. Sin embargo, meses más tarde, la AFN convocó a la Primer Cumbre Indígena, tres semanas antes de la III Cumbre de los Presidentes, pese a las protestas de los Delegados Indígenas. (...) los Delegados Indígenas (...) estuviesen imposibilitados de reunirse con la Sociedad Civil, pues nadie pudo quedarse a la III Cumbre, por lo costoso del viaje, alojamiento y porque los Delegados tenían los pasajes con fecha marcada, sin poder realizar los cambios, a tales efectos. », *Convocatoria a la Cumbre Continental de Pueblos y Organizaciones Indígenas*. En ligne : www.cumbrecontinentalindigena.org

¹⁰ Voir : *Convocatoria a la Cumbre Continental de Pueblos y Organizaciones Indígenas*. En ligne : www.cumbrecontinentalindigena.org

¹¹ Macas, cité par Nilo Cayuqueo, « Cumbre Indígena de las Américas en Argentina : Pueblos rechazan manipulación política », *op. cit.* [notre traduction]

d'autres thèmes importants pour l'avenir de nos peuples, n'y sont pas évoqués¹².»

Le Sommet Continental, quant à lui, a relevé cinq grands enjeux :

- 1- les Peuples Indigènes
- 2- l'autodétermination
- 3- les enjeux territoriaux
- 4- la biodiversité
- 5- l'autodéveloppement et l'interculturalité

Son discours est davantage revendicatif, et vise à réitérer les demandes en matière de droits des indigènes : droit à l'autodétermination, droits territoriaux, droit à la biodiversité et droit à l'interculturalité avec les autres mouvements sociaux.

Se lier au Sommet des Peuples est une autre raison essentielle de la tenue de ce Sommet parallèle à Mar del Plata, pour pouvoir coordonner les revendications indigènes à celles des autres mouvements sociaux. Cet objectif fut clairement établi dans la Déclaration finale de Quito du 25 juillet 2004 : « Nous nous engageons à établir des alliances avec les autres secteurs de la société, en particulier avec les mouvements sociaux, pour nous permettre de faire face aux politiques qui nous oppriment¹³. » Le Sommet des Peuples¹⁴, qui s'est tenu du 1^{er} au 5 novembre à Mar del Plata, s'inscrivait d'emblée dans la lignée des déclinaisons du Forum Social Mondial avec son slogan « Otra América posible » et se rattachait davantage à une vision bolivarienne des Amériques, en opposition avec la vision libre-échangiste au cœur du projet d'intégration des Amériques¹⁵.

Deux filiations distinctes, mais une certaine convergence dans les recommandations finales

¹² Tiré de l'Appel, fait par la CJIRA et la COM, au Sommet continental des Peuples et Organisations Indigènes du 25 avril 2005, voir : <http://qollasuyu.indymedia.org/es/2005/04/1908.shtml>, [notre traduction].

¹³ www.cumbreindigenabyayala.org/, [notre traduction].

¹⁴ Sommet des Peuples : I, Santiago du Chili, en 1998, et II à Québec City, en 2001.

¹⁵ Le libre-échange est, en effet, à la base du projet d'intégration des Amériques dès 1994. Clinton prônait cette intégration continentale par le libre-commerce dans une « Communautés des démocraties » qu'il appelait de ses vœux, dans la lignée de la doctrine Monroe de 1823. Lire « Le Canada et les Amériques : une politique plombée par la doctrine Monroe », de Dorval Brunelle, Chronique des Amériques, GRIC, 23 août 2005.

Même si le Sommet des Amériques servait de point de référence commun aux deux initiatives autochtones, chaque Sommet indigène reste le fruit d'un processus particulier.

Si l'on situe historiquement ces deux Sommets Indigènes, on se rend compte qu'ils sont issus de deux processus différents. Le Sommet Autochtone trouve son origine dans le processus du Sommet des Amériques et s'intègre donc, dès le départ, dans la vision continentaliste de l'OEA. Il ne remonte qu'au 1^{er} Sommet Autochtone d'Ottawa, en mars 2001. Tandis que le Sommet Continental s'inscrit dans la série des Rencontres Indigènes Continentales initiées dès 1990¹⁶, et suivies par les Sommets Continentaux Indigènes à partir de l'an 2000¹⁷. Ces deux derniers Sommets ont donné lieu à deux déclarations qui sont devenues des documents de référence pour le mouvement indigène dans son processus de coordination continentale : la Déclaration de Teotihuacan en octobre 2000 et celle de Quito en juillet 2004¹⁸. Nous retrouvons d'ailleurs dans le discours porté par le Sommet Continental de Mar del Plata, cette dimension poétique si particulière aux deux Déclarations de Teotihuacan et de Quito¹⁹. Ces rencontres visaient par ailleurs à coordonner les organisations indigènes au niveau du continent et à unifier le mouvement indigène pour faire entendre sa voix auprès des instances internationales et des États nationaux respectifs. C'est en ce sens que ce Sommet Continental s'est proposé explicitement d'être un jalon dans le processus de «continentalisation» du mouvement indigène sans perdre de vue l'interlocuteur principal de leurs revendications, l'État, garant des droits indigènes et de leur inclusion dans l'intégration hémisphérique : « *Le Sommet Continental vise à être un jalon dans les processus d'organisation du mouvement*

¹⁶ I^{ère} Rencontre Continentale à Quito, Équateur, en 1990; II^{ème} Rencontre Continentale à Temoaya, Mexique, en 1993.

¹⁷ Sommets Continentaux : 1^{er}, du 28 au 30 octobre 2000 à Teotihuacan, Mexique; 2^{ème}, du 21 au 25 juillet 2004, à Quito, Équateur.

¹⁸ Pour le texte intégral, consulter le site : www.cumbreindigenabyayala.org

¹⁹ « Llegaremos desde los valles y las pampas, las selvas y los desiertos, los cerros y los nevados, los mares y los ríos, para que el mundo nos escuche », www.cumbrecontinentalindigena.org

indigène déjà à l'oeuvre au niveau continental.²⁰ »

Par ailleurs, face à l'ampleur prise par la convergence des mouvements sociaux au niveau international dans le Forum Social Mondial qui existe depuis 2001, le mouvement indigène veut lier son processus de coordination continentale à l'expérience des mouvements sociaux. C'est en ce sens que le Sommet de Quito s'est ouvertement inscrit dans le Forum Social des Amériques, fruit d'une déclinaison continentale du Forum Social Mondial²¹. C'est d'ailleurs l'une des résolutions établies par la Déclaration de Quito : « *Nous nous engageons (...) à participer aux Forums Internationaux comme le Forum Social Mondial et le Forum Social des Amériques, avec des propositions communes qui reflètent la position du mouvement indigène*²². ».

Néanmoins, le Sommet Autochtone a, pour cette deuxième édition, lui aussi développé des velléités expansionnistes et veut se poser comme le point de départ d'un Mouvement Indigène International.

*« Pourvu que le processus du Sommet ne se termine pas seulement par une déclaration, mais qu'il maintienne une continuité dans les actions du Mouvement Indigène International, pour générer des alliances stratégiques sur le continent, entre les organisations et les peuples indigènes de chaque État-nation, pour la défense des droits fondamentaux des peuples indigènes(...) »*²³

À partir de deux processus distincts, chaque Sommet clame ainsi sa légitimité à être le porte-parole du mouvement indigène. Là commence la confusion. Une confusion accentuée par des allégeances doubles et contradictoires : certains noms se retrouvant dans les convocations des deux Sommets indigènes. Ainsi nous retrouvons dans le « *Pronunciamento político y llamado a los Pueblos Originarios de Abya Yala* » du

Sommet Continental, Luis Evelis Andrade Casama de l'ONIC (*Organización Nacional Indígena de Colombia*), Haroldo Salazar Rossi de l'AIDSESEP (*Asociación Interétnica de Desarrollo de la Selva*) ou encore Satul Chavez de la CIDOB (*Confederación Indígena del Oriente Boliviano*)²⁴. Le règne de la confusion et de la division questionne les enjeux sous-jacents à l'expansion du mouvement et aux droits indigènes.

Une confusion première qui, loin de refléter une division de fond entre organisations indigènes, fait davantage écho à des stratégies diverses, un désaccord sur la forme choisie pour se faire entendre. Car, en effet, à la lumière des Déclarations finales de chaque enceinte, ce sont les mêmes propositions qui ressortent. À cette différence près, que le texte premier de la Déclaration Autochtone était tout autre au départ. Le document était déjà préparé avant même la tenue du Sommet, mais il a fait l'objet d'après discussions pendant le Sommet, afin d'obtenir l'aval des représentants indigènes. Marcos Matias Alonso témoigne de ce combat au cours du Sommet :

*« les délégués s'accordèrent pour dire que c'était un document froid, fragile, qui ne reflétait pas la vraie situation des peuples indigènes ni ne contenait les revendications principales devant être soumises au IV^{ème} Sommet des Amériques. (...) j'ai remis au Comité Technique les nouvelles propositions émises par la majorité des délégués indigènes (...) des recommandations qui ne furent pas prises en compte »*²⁵.

Face à la réclamation des participants indigènes en plénière, le nouveau document fut finalement approuvé. Il est étonnant de voir que les points saillants de ce document se rapprochent finalement beaucoup des idées de la Déclaration du Sommet Continental :

1- Les peuples indigènes rejettent et s'opposent au plan expansionniste de Zone de Libre

²⁰ Voir www.cumbrecontinentalindigena.org, « quienes somos », [notre traduction].

²¹ Le Forum Social Mondial connu sa première édition en janvier 2001 Porto Alegre, au Brésil, et fut créé au départ pour contrecarrer le Forum Économique de Davos, le FEM. Depuis lors, il s'est tenu chaque année et sa formule a donné lieu à des déclinaisons tant thématiques que géographiques. Consulter : www.forumsocialmundial.org.br

²² www.cumbreindigenabyayala.org/, [notre traduction].

²³ Document : « *Aplicación de los derechos de los pueblos indígenas, para fortalecer la gobernabilidad democrática* » Cf. www.sommetautochtone.org, [notre traduction].

²⁴ Ces signatures se sont trouvées démenties dans une réplique du Sommet Autochtone : « *El pronunciamiento enviado por CJIRA y otros no ha sido consultado ni es compartido* », 2 août 2005.

En ligne : www.servindi.org/archivo/2005/13

²⁵ Propos de Marcos Matías Alonso, voir : www.servindi.org/archivo/2005/137, (consulté le 8-11-2005), [notre traduction].

Échange des Amériques (ZLÉA). Tous les accords d'intégration économique sont une menace de pillage et de destruction des territoires et terres indigènes.

- 2- Nous, les peuples indigènes, rejetons la militarisation de nos régions. Nous condamnons tout type de terrorisme, d'où qu'il vienne. Nous nous opposons aux doctrines de sécurité nationale qui ont servi à violer nos droits comme peuples indigènes.
- 3- C'est de manière alarmante que nous constatons l'accroissement de la pauvreté dans nos peuples. La santé, l'éducation et le droit au travail restent insuffisants et limités.
- 4- Nous exigeons la protection juridique de nos terres, bois et eaux dans nos juridictions.
- 5- Il est hautement préoccupant de voir que les Gouvernements empêchent l'approbation de nouveaux instruments juridiques internationaux pour la protection de nos droits ; nous exigeons donc la rapide approbation du projet de Déclaration des Droits des Peuples Autochtones de l'ONU et de l'OEA.
- 6- Nous demandons et exigeons l'exercice de notre droit à l'autodétermination, l'autonomie et l'autogouvernement. Au même titre que tous les peuples de la terre, nous réclamons le droit sacré de décider de l'orientation de notre avenir.
- 7- Nous assumons notre droit ancestral et irréfutable de protéger nos territoires, terres et ressources stratégiques. Nous avons été, nous sommes et nous serons les meilleurs garants de notre habitat, qui est la base fondamentale de notre autodétermination comme peuples indigènes.
- 8- Nous exigeons que les États reconnaissent l'impact négatif de ses politiques erronées sur nos peuples. Son développement destructeur a endommagé notre Terre Mère.
- 9- Nous faisons un appel général pour construire de nouveaux liens de respect, sans discrimination ni exclusion envers nos peuples. L'accroissement alarmant de la pauvreté doit nous mener à des actions urgentes²⁶.

Quand on lit la Déclaration finale du Sommet Officiel des chefs d'État et de gouvernement, la plupart des recommandations faites par les

indigènes sont laissées lettre morte. Seuls les points 30 et 31 font explicitement référence aux peuples indigènes, mais de façon très limitée et parcimonieuse. Tandis que le premier exprime une attention spéciale accordée aux besoins des peuples indigènes, le second point réaffirme l'engagement des gouvernements nationaux à respecter les droits des peuples indigènes et à achever les négociations sur la Déclaration Américaine des Droits des Peuples Indigènes²⁷. On est loin des revendications originelles des représentants indigènes. Finalement, cette division du mouvement indigène vient davantage d'un choix distinct de stratégie, les uns optant pour la contestation concertée et les autres pour la contestation extérieure. Mais les représentants des deux Sommets se rejoignent finalement dans leur contestation commune du type d'intégration qui fonde le processus des Sommets des Amériques. Ils rejettent une intégration dont la seule pierre angulaire tient dans le libre-échange et l'économie.

Le mouvement indigène : les défis de son dédoublement

Cette division au sein du mouvement indigène dépasse le cadre du Sommet des Amériques et n'est pas sans faire écho au contexte actuel de divergences et de tensions profondes auxquels sont confrontées les organisations indigènes à d'autres niveaux, régional ou international.

Au-delà des positions divergentes sur le processus de la Décennie Autochtone dans le cadre de l'ONU, ou le doublement de tous les organes de décision de la Coordination des Organisations Indigènes de la forêt Amazonienne (COICA), quels enjeux véritables se cachent derrière les intérêts du mouvement indigène ?

La crise de la COICA et les tensions sur l'avenir de la Décennie Autochtone

La COICA fait face à une profonde crise de légitimité, car son dernier Sommet a vu naître deux réunions parallèles qui ont donné lieu à un dédoublement de ses instances décisionnelles. C'est lors du VII^{ème} Congrès Général de l'organisation que la crise a éclaté : deux lieux simultanés distincts se réclamaient du Congrès.

²⁶ Idées principales, résumées par Marcos Matías Alonso, *op. cit.* [notre traduction].

²⁷ Le texte complet est disponible sur le site : www.integracionsur.com.

Du 20 au 25 juin 2005, une première session s'organise en Guyane Française et procède à la nomination d'un nouveau Conseil exécutif. Jocelyn Therse remplace alors Sabastia Manchinery comme coordinatrice générale. Parallèlement, entre les 27 juin et 1^{er} juillet, d'autres organisations membres de la COICA se réunissent à Santa Cruz dans la Sierra bolivienne pour célébrer leur VII^{ème} Congrès Général. Les postes sont alors doublés avec la nomination de Egberto Tavo Chipunavi comme coordinateur Général. C'est une confusion généralisée tant à l'interne qu'à l'externe. Qui est l'interlocuteur légitime? Cette double structure parallèle est-elle le fruit exclusif de tensions internes, entre les organisations membres de la COICA²⁸, ou existent-il des facteurs externes qui rentrent en considération et jouent en faveur de la division de la COICA ? Cette double structure révèle-t-elle des divergences exclusivement internes au mouvement, ou reflète-elle davantage les enjeux déterminants qui se cachent sur et sous les territoires d'Amazonie pour les acteurs économiques ?

La COICA est l'une des organisations indigènes régionales les plus importantes dans les Amériques et cette dernière couvre une zone stratégique pour le contrôle des ressources naturelles. L'Amazonie représente en effet un véritable réservoir de ressources, de biodiversité et fait l'objet de méga-projets, tel l'OCP (*Oleoductos Crusado Productos*) un projet de construction d'oléoduc signé par le gouvernement équatorien en juillet 2001, qui menacent sévèrement les écosystèmes, perturbent l'environnement des populations indigènes par des déplacements forcés, des maladies infectieuses et cancers développés à la suite des déversements incontrôlés de pétrole dans les rivières²⁹. D'autres projets sont en cours de négociation, comme par exemple au Brésil, les « ejes viales » visent à faciliter l'accès aux ressources de bois, ce qui risque d'encourager une déforestation à outrance. Pour Luis Macas,

²⁸ Il faut rappeler la grande diversité qui existe derrière une soi-disant homogénéité du « mouvement indigène », surtout en Amazonie où le plus souvent les contacts avec l'extérieur sont récents, les groupes sont isolés les uns des autres, sans lien historique, ou avec des liens d'animosité comme les Shuar et Ashuar, deux ennemis traditionnels, et où les structures organisationnelles sont plus fragiles.

²⁹ Consulter les cartes détaillées sur les gisements de pétrole, les prospections et les conflits en Amazonie, disponibles sur le site de OilWatch : www.oilwatch.org/ec/atlas_americalat.htm

président de la CONAIE, il ne fait pas de doute qu'un projet de division et de manipulation du mouvement indigène est à l'oeuvre pour l'accapement des ressources :

« *il existe un projet pervers de division des organisations indigènes d'Amérique Latine, pour s'accaparer des sources principales d'eau douce de la planète, des gisements pétroliers, de minerais et des ressources de la biodiversité*³⁰ ».

Dans le cadre des interrogations sur les résultats décevants de la Décennie Autochtone³¹, un débat a éclaté au mois d'avril 2005, quant à l'avenir du Groupe de Travail Intersessionnel qui devait sanctionner le projet de Déclaration des Droits des Peuples Indigènes à la fin de son mandat, en décembre 2004 et qui n'a pas atteint ses objectifs. Entre pour ou contre la poursuite du Groupe de Travail dans une seconde Décennie Autochtone, les tenants d'un renouvellement du mandat du Groupe de Travail ont finalement obtenu gain de cause. Cette mésentente entre organisations indigènes a mis en péril la cohésion du mouvement indigène en Amérique latine. Par ailleurs, là aussi la double allégeance a révélé les contradictions et les incertitudes des organisations qui se retrouvaient parfois à appuyer les deux positions opposées.

Les enjeux territoriaux des peuples indigènes : la reconnaissance des droits indigènes face à l'avancée de droits économiques

L'ampleur prise par le mouvement indigène depuis le processus d'ouverture démocratique des pays d'Amérique du Sud initié dans les années 1980³², en fait un acteur politique et social essentiel dans le paysage latino-américain

³⁰ Macas cité par Marcos Matias Alonso, in « Riesgo de crisis y rupturas del movimiento indígena latinoamericano », [notre traduction]. En ligne : www.servindi.org/archivo/2005/16. Sur la crise de la COICA, voir aussi : www.llacta.org/organiz/coica

³¹ Le principal objectif de la Décennie Autochtone était l'approbation du projet de Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Indigènes en 2004, un objectif qui n'a pas été réalisé.

³² Le processus de démocratisation commence avec la fin des dictatures : de 1982 à 1985 pour des pays comme la Bolivie, l'Argentine, l'Uruguay, le Brésil et le Guatemala, et 1989 pour le Paraguay et le Chili. Pour plus d'informations, consulter l'ouvrage de José del Pozo, *Histoire de l'Amérique Latine et des Caraïbes, 1825 à nos jours*, Septentrion, Québec, 2004.

contemporain³³. Dans le cadre des négociations de l'OEA, les organisations intégrées dans le Sommet Continental des Peuples et Organisations Indigènes, contestent le processus de libéralisation économique dont la mise en oeuvre constitue une menace réelle sur leurs acquis en termes de droits territoriaux et de reconnaissance, et devient en même temps un obstacle à de nouvelles avancées en matière juridique, politique et sociale. Les revendications les plus récurrentes portent sur la participation effective des organisations indigènes à la modification de la Déclaration Américaine des Droits des Populations Indigènes dans le cadre de l'OEA, sur la ratification des normes internationales par les États, telle la convention 169 de l'OIT, ou l'application effective des normes adoptées comme la Convention sur la Diversité Biologique dont l'article 8J reconnaît certains droits indigènes, mais entre en contradiction avec la présence des entreprises transnationales sur leurs territoires³⁴. Que ce soit des compagnies forestières comme au Chili, les compagnies pétrolières en Équateur ou au Brésil, les territoires indigènes représentent une manne environnementale pour leurs ressources et leur diversité biologique. Cette mise en concurrence crée une tension entre les droits territoriaux des peuples indigènes et les droits économiques concédés par les États aux entreprises pour la mainmise sur les terres et leurs ressources naturelles³⁵.

Vers l'identification d'une « menace indigéniste »

³³ La population indigène représente actuellement dans les Amériques 10% de la population totale, soit entre 35 et 40 millions de personnes (sur les 300 millions d'indigènes répertoriés de par le monde). Les pourcentages les plus élevés se trouvent en Bolivie (60-70%), Guatemala (44-60%), Pérou (38-40%), Équateur (30-38%) et Mexique (12-14%). Cf. Yashar, D. J., *Citizenship in Latin America: the rise of indigenous movements and the postliberal challenge*, Cambridge University Press, 2005, p. 19-20.

Les données portant sur l'estimation des populations indigènes dans les Amériques doivent être nuancées et Yashar rappelle justement que s'assumer « indigène » n'est pas le lot de tous, quand discrimination et exclusion sont reliées à une telle identité, *op. cit.*, p.19.

³⁴ Déclarations de Teotihuacan et de Quito, issues des deux premiers Sommets Indigènes Continentaux (28-30 octobre 2000, 21-25 juillet 2004).

³⁵ En Équateur par exemple, malgré les acquis en termes de droits territoriaux des indigènes, le sous-sol reste propriété de l'État, ce qui a permis à ce dernier de signer des contrats avec des pétroliers étrangers.

Face à l'essor pris par la contestation indigène³⁶, les services de renseignements des États-Unis identifient une nouvelle menace :

« L'émergence des mouvements indigénistes politiquement organisés peut également représenter un risque pour la sécurité régionale. Si, dans les prochaines années, les mouvements de revendication indigéniste ne parviennent pas à s'insérer dans le système politique ni n'atteignent des niveaux d'intégration sociale significatifs, il est probable que beaucoup de mouvements évoluent vers des revendications d'autonomie territoriale, comme cela s'est produit, il y a des décennies, sur la côte atlantique nicaraguayenne, au sud du Mexique, dans la région andine et dans certains pays d'Amérique Centrale, des revendications territoriales menées par des groupes indigénistes irrédentistes pourraient donner lieu à des scénarios d'insurrection armée et de violence politique³⁷. »

Le rapport du projet « Global Trends 2020 »³⁸ du *National Intelligence Council* (NIC) des États-Unis cerne la « menace indigéniste » à double titre : d'une part, dans une soi-disant impossible entente entre structure occidentale des États nationaux et culture politique indigène³⁹; d'autre part, dans la progressive alliance des indigènes avec les autres mouvements sociaux, également vu comme facteur potentiel de déstabilisation pour l'ordre politique futur de la région⁴⁰. Cette possible

³⁶ Pensons à la guerre du gaz en Bolivie, aux manifestations répétées en Équateur contre la « trahison » du gouvernement Gutierrez, etc.

³⁷ « Latinoamérica 2020 : pensando los escenarios de largo plazo », conclusions du séminaire réalisé à Santiago de Chili, 7-8 juin 2004, dans le cadre du Projet Global Trends 2020 du NIC des EUA, [notre traduction].

³⁸ Rapport disponible sur Internet : http://www.cia.gov/nic/NIC_globaltrend2020.html.

³⁹ « L'irrédentisme indigéniste impliquerait de fortes doses d'incompatibilité avec l'ordre politique et économique occidental soutenu par les Latino-américains d'origine européenne », cité par Pedro Cayuque dans « La menace 'indigéniste' en Amérique Latine », 2 mai 2005, www.risal.collectifs.net, Source : La Jornada (www.jornada.unam.mx/), supplément Ojarasca, avril 2005.

⁴⁰ « La montée à grande échelle de mouvements indigénistes radicaux, politiquement révolutionnaires, dans plusieurs pays de la région, pourrait inclure la convergence des indigénistes avec certains mouvements sociaux non indigénistes, mais souvent radicaux, qui existent actuellement », *Ibid.* Cette possibilité s'inscrit dans le scénario envisagé par le NIC à « faible probabilité mais au fort impact ». Source dans NIC, « Latinoamérica 2020 : pensando los escenarios de largo plazo », *op. cit.*

confrontation est reliée à ses impacts en termes économiques :

«Un tel scénario de turbulence mettrait en fuite les capitaux, les investissements et la dynamique du marché pour une période prolongée. (...) Ce scénario de vague anti-impérialiste continentale impliquerait des sous-scénarios d'isolement international, d'appauvrissement et de fuite de capitaux, de conflits et d'ingouvernabilité au niveau continental⁴¹. »

Selon ces perspectives et conclusions, le mouvement indigène représente un enjeu d'envergure dans la poursuite du processus d'intégration des Amériques. Avec de telles données, on peut comprendre le choix d'isoler le Sommet Autochtone, en l'organisant à Buenos Aires, à plus de 420km du Sommet officiel, et en l'excluant du rassemblement des autres mouvements sociaux dans le Sommet des Peuples, prévu également à Mar del Plata. C'est pour contrer cette exclusion que plusieurs organisations indigènes comme la CONAIE, la Coordination des organisations Mapuche d'Argentine, ou la CJIRA, ont organisé ce Sommet parallèle, le Sommet Continental des Peuples et Organisations Indigènes. Ces groupes ne veulent pas que leurs revendications soient circonscrites à une question exclusivement indigène, limitée à un problème culturel, ce qui leur ôterait toute dimension sociétale⁴² et les empêcherait de composer avec les revendications sociales des mouvements sociaux.

Des divergences à surmonter

Ces deux Sommets indigènes sont surtout l'occasion pour les organisations autochtones de relever le défi de la scission entre organes institutionnels et groupes sociaux non intégrés ou à la frontière de l'institutionnalisation. Les deux démarches visent explicitement l'intégration, même si celle de Mar del Plata remet plus volontiers en cause les fondements mêmes du processus tels que promus par l'OEA. Il est essentiel pour le mouvement indigène de

parvenir à surmonter la division et ne pas tomber dans une quelconque manipulation politique de la part d'acteurs économiques, s'il veut rester un acteur crédible et légitime pour défendre avec succès ses droits. Néanmoins, on ne peut nier la diversité inhérente au mouvement indigène, quand l'hémisphère rassemble près de 400 groupes ethniques différents⁴³ qui ne se reconnaissent pas nécessairement dans leur voisin « indigène ». Face à cette hétérogénéité, on peut s'attendre à des jeux de négociation subtiles entre acteurs économiques et groupes indigènes : on doit craindre de la part des entreprises l'entente directe et secrète en vue de faire accepter leur présence et leurs divers projets sur les territoires indigènes, et ceci, en l'absence ou avec le consentement silencieux des États qui devraient se porter au contraire les garants et défenseurs des droits indigènes.

Espérons que la tenue de ces deux Sommets aboutisse au dépassement des dissensions et au renforcement de la cohésion du mouvement indigène, pour permettre aux organisations de défendre leur intégrité et assurer ainsi leur survie et leurs acquis en matière de droits. Car c'est finalement une même intégration que les représentants indigènes se sont efforcés de défendre, une intégration reposant sur des fondements politiques d'autodétermination, difficilement conciliables avec l'intégration économique menée par le processus des Sommets. Cet espace d'autonomie reste encore à être conquis par les organisations indigènes.

⁴¹ Rapport *Global Trends 2020*, op. cit.

⁴² J'ai déjà traité de la « question indigène » comme une stratégie politique d'exclusion et d'isolement, en lien avec la politique équatorienne. Voir « Le mouvement indigène en Équateur », *Notre de recherche* 04-01 du GRIC, Cahier de recherche -CEIM, www.er.uqam.ca/nobel/ceim/gricpdf/Cahiercont_0401_Bonnassies.pdf, p.13-14.

⁴³ Yashar, D. J., op. cit., p.19.